

10:28:21



Liberté
Égalité
Fraternité

DOSSIER DE PRESSE

**COMMISSION PERMANENTE
DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025**



POINT D'ACTUALITÉ

CYBERATTAQUE DANS 80% DES LYCÉES DES HAUTS-DE-FRANCE : NOUS DEMANDONS UNE ENQUÊTE

Une cyberattaque d'ampleur a touché le réseau informatique de la Région bloquant fortement le fonctionnement de nos lycées déjà impactés par les baisses de leurs moyens de fonctionnement. Dans les établissements, c'est la débrouille pour assurer le service public d'enseignement, sans accès aux logiciels de gestion, de commande, de gestion des élèves, d'enseignements, aux imprimantes, aux vidéoprojecteurs... Nous apportons tout notre soutien aux équipes des lycées et de nos services informatiques mobilisés pour le rétablissement d'un fonctionnement normal, qui n'est annoncé que dans quelques semaines.

Une plainte a été déposée pour retrouver les auteurs de cette cyberattaque de type rançongiciel (ou ransomware), qui bloque l'accès au système informatique et qui exige le paiement d'une rançon en échange du rétablissement de l'accès et des données. Les données volées sont très importantes avec notamment des cartes d'identités, des RIB et des dossiers scolaires des élèves.

Nous demandons une totale transparence sur cette enquête et le renforcement de la protection du système informatique et des données personnelles dont nous avons la responsabilité.

CONTACTS PRESSE

Mattéo FERRUX

Chargé de communication

matteo.ferrux@hautsdefrance.fr

Tél : 03 74 27 56 34

Louis GERMAIN

Secrétaire général

louis.germain@hautsdefrance.fr



LA POSITION DES ÉCOLOGISTES SUR LES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

COMMISSION 1 - FINANCES

DISPOSITIF DE PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DESTINÉ AUX AGENTS RÉGIONAUX AINSI QUE DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COLLECTIVITÉ

Après plusieurs années de fortes augmentations, la protection de la santé (mutuelle) et du maintien de la garantie de salaires pour les longues maladies (prévoyance) fait l'objet d'un nouveau contrat groupé.

Le coût de la mutuelle des agents de la collectivité baissera de 5 à 14 % selon l'option choisie de garanties. La participation de la Région baissera elle aussi dans la même proportion, de 4€ à 12 € pour une famille avec 2 enfants à faible revenus, pour qui le reste à charge reste très important de 110 € à 165 €.

Pour la prévoyance, toujours pas obligatoire malgré les accords nationaux, c'est une nouvelle augmentation des tarifs de 17%, après + 55% en 2024 et + 30% en 2025. L'aide de la collectivité progresse aussi mais en augmentant toujours le reste à charge, particulièrement pour les familles aux plus faibles revenus, les agents des lycées.

Comme la majorité des organisations syndicales, nous nous abstiendrons sur ce nouveau contrat qui vient alourdir la facture de nos agents dont les revenus stagnent.



COMMISSION 3 - TRANSPORTS

LA BATAILLE DES GUICHETS CONTINUE !

Dans la continuité de la mobilisation pour le maintien d'ouverture des guichets, les élus écologistes se joignent aux cheminots et usagers qui demandent l'arrêt du plan de réorganisation de la distribution des titres.

Julien Poix présentera deux amendements sur la délibération 2025.01230 concernant un avenant à la convention TER. Le premier intitulé « *Maintenir une présence humaine au cœur du dispositif de distribution des titres TER* » visera à supprimer un point relatif au schéma de distribution qui vise à valider la réduction drastique de l'ouverture des guichets dans 87 gares de la Région sur 128 ainsi que la fermeture de 5 guichets et de 2 gares. Ce plan devrait entrer en vigueur au 1er novembre 2025. Nous demandons la remise à plat de cette décision et le lancement d'une grande concertation réunissant élus locaux, représentants des personnels et responsables de la SNCF.

AMENDEMENT DE JULIEN POIX SUR LE REMBOURSEMENT POUR LES USAGERS OCCASIONNELS

Le deuxième amendement est intitulé « *Expérimenter un remboursement pour les usagers occasionnels du TER Hauts-de-France en cas de retard ou d'annulation de leur train* ». Plusieurs régions françaises proposent déjà un système de remboursement aux usagers occasionnels. Il s'agit de défendre l'universalité des droits pour les usagers et d'être à l'avant-garde des dernières prescriptions européennes : En effet, depuis le 1er janvier 2025, les droits issus du règlement européen s'appliquent aux billets de train comportant par exemple une correspondance avec un service régional de transport ferroviaire français (TER ou autre). La compensation est théoriquement la même qu'avec un train longue distance. Notre Région doit innover et expérimenter afin de rendre le train du quotidien toujours plus attractif. Offrir une garantie de remboursement à toutes les catégories d'usagers va dans ce sens.



COMMISSION 4 - AU TRAVAIL

FINANCEMENT 2025 DES MISSIONS LOCALES DES HAUTS-DE-FRANCE ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2025-2028

Les 42 Missions locales des Hauts-de-France ont accueilli, accompagné ou orienté 160 000 jeunes en 2023. Dans un contexte économique difficile pour notre jeunesse, après de multiples audits de la Région, cette dernière prévoit de renforcer ses règles de financement des missions locales avec une part fixe de seulement 70% et en baissant de 6% ses dotations, avec des conséquences concrètes pour ces missions locales.

Nous aurons aimé avec une comparaison de l'évolution des financements, de l'impact de ces nouvelles modalités, structure par structure, nous ne l'avons pas eu. Un des résultats des audits : "la Gestion à flux tendus nécessitant, pour la plupart, de négocier des lignes de crédits, ou des billets à ordre". Pour certaines structures, notre subvention représente plus de 30% de leur financement. Nous allons les fragiliser alors que le besoin d'accompagnement de notre jeunesse est malheureusement croissant.

Nous aurions aimé qu'une concertation plus large soit menée avec ces 42 missions locales qui ont des jeunes en difficultés aux profils très différents, nous n'en avons pas eu connaissance. Nous voterons contre ces nouvelles modalités de financement et la baisse globale des subventions aux missions locales.

ACTUALISATION DU CADRE RÉGIONAL D'INTERVENTION DU DISPOSITIF « AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES TPE ARTISANALES, COMMERCIALES ET DE SERVICES »

L'aide au développement des TPE répond à un réel besoin des entreprises artisanales, commerciales et de services avec environ 90 projets accompagnés par an pour un montant total de 1,5 millions d'euros.

Afin de réduire un peu les délais de traitement de ces aides, elles ne seraient plus soumises à la validation des élus régionaux mais uniquement décidées par un arrêté du Président.

Nous nous opposerons à cette proposition anti-démocratique et de bonne gestion des deniers publics.



COMMISSION 5 - ÉDUCATION

LE DISPOSITIF VEDETTE DE LA RÉGION EN MATIÈRE DE “BIEN MANGER” N’EST-IL QU’UNE OPÉRATION DE COMMUNICATION AU CARACTÈRE ESSENTIELLEMENT COSMÉTIQUE ?

En tout cas, les moyens régionaux pour le financer baisseront de 50% l’année prochaine. Pire, seuls 89 lycées seront concernés, contre 118 les années précédentes. Selon le vice-Président Rigaud, l’explication en serait un désintérêt des lycées qui ne complètent pas les demandes de subventions. Mieux, les lycées feraient du “manger local” sans subvention. Quand on connaît les difficultés qu’ont les chefs d’établissement et les gestionnaires pour ficeler leurs budgets, surtout dans un contexte de baisse contrainte de leurs dépenses, on est en droit de douter de cette explication.

Quoi qu’il en soit, l’aide régionale au “manger local” passera en 2026 de 6 033€ par lycée en moyenne à 3 971€. Quand on sait que c’était le seul argument qu’opposait Xavier Bertrand au fait qu’il ne respectait pas la loi EGALIM (3,3% de bio quand la loi en impose 20%), les lycéens des Hauts-de-France peuvent s’inquiéter de la qualité de leur plateau repas.

SUBVENTIONS ACTIONS ÉDUCATIVES 2025/2026

Le dispositif a pour but de financer des actions éducatives menées par les établissements sur les thématiques essentielles de lutte contre le harcèlement scolaire, d’égalité femmes-hommes, de culture, de handicap...

Cette première vague d’attribution portera sur 146 établissements. Mais avec un budget en baisse de 10% pour ces actions éducatives, le compte n’y est pas, un nouveau symptôme que notre jeunesse est le parent pauvre de la politique régionale.



COMMISSION 8 - SOCIAL

LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE DES ÉTUDIANTS VICTIME DES POLITIQUES AUSTÉRITAIRES DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Depuis la crise sanitaire du COVID, la précarité des étudiants est un sujet majeur enfin mis en lumière. Dans notre Région, 44% des étudiants des Hauts-de-France sont en situation de vulnérabilité économique, sociale et psychologique.

Dans la poursuite d'un dispositif de la Région Picardie initié en 2007, la Région Hauts-de-France a d'abord mis en place en 2016 une aide de 100 repas gratuits en restauration scolaire pour les formations sanitaires et sociales dont elle a la compétence mais uniquement sur le territoire de l'académie d'Amiens.

Lors de la crise du COVID, ce dispositif efficace a été étendu à toute la Région via des conventions avec les CROUS de Lille et d'Amiens, d'abord pour certains étudiants boursiers puis, pour l'année 2020/2021, à tous les étudiants en situation de précarité. L'objectif était de "permettre la poursuite de leurs études dans des conditions plus favorables en bénéficiant de repas gratuits et équilibrés" et de "participer à la réduction de la précarité étudiante dans un territoire où le taux des étudiants boursiers 35 % dépasse de loin la moyenne nationale (27 %)".

Un peu après en 2020, l'État a réagi à cette précarité grandissante par un tarif réduit de 1€ pour la restauration universitaire, d'abord pour les boursiers puis sans définir des conditions de revenus, avant de revenir en arrière dès 2021.

Alors que la précarité étudiante s'accroît en raison de l'inflation des prix, la Région a décidé en juillet 2024 de stopper les aides aux repas gratuits pour les étudiants les plus boursiers dès la rentrée de septembre 2025, et a ainsi supprimé 2 millions d'€ d'aide aux étudiants, dont un tiers pour les étudiants picards.

Le budget du Fonds Régional Social d'Urgence (FRSU) a été réduit de 480 000 € entre 2024 et 2025. Il n'est de toute façon que peu utilisé et rarement pour des questions alimentaires.

Ces 2,5 millions d'euros de restrictions budgétaires traduisent une logique d'économie sur le dos des plus précaires. Ce désengagement laisse les étudiantes et étudiants les plus fragiles assumer seuls le coût de la vie. Les étudiants n'ont pas à choisir entre se loger, s'équiper ou se nourrir.



BILAN DES CONVENTIONS AVEC LES CROUS DE LILLE ET AMIENS DE 2020 À 2024 :

Repas CROUS : 15 000 bénéficiaires par an dont 5 000 en Picardie pour 200 000 repas gratuits

FRSU = 2 500 bénéficiaires par an dont 500 en Picardie, 20% sur de l'aide alimentaire, soit 108 en Picardie (année universitaire 2023-2024).

Donc, d'une aide alimentaire profitant à 5 000 étudiants picards, on passe à 100 bénéficiaires !

Lors de la dernière séance plénière du Conseil régional, nous avons proposé un vœu pour que "La Région Hauts-de-France dénonce la précarité étudiante et appelle à un grand effort national d'urgence". Il a été refusé par la majorité régionale avec l'argument que la précarité étudiante n'était plus de sa compétence.

La délégation des Écologistes des Hauts-de-France dénonce avec force cette politique injuste et demande le rétablissement du dispositif des 100 repas gratuits, une communication adaptée ainsi qu'un renforcement des moyens du FRSU. La Région doit être un acteur de solidarité et d'égalité des chances, pas un facteur d'exclusion. Plutôt que de rogner sur la jeunesse, nous appelons à réorienter les dépenses vers des politiques réellement utiles socialement et écologiquement.